

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
David BELDA		par Jean-François HOAREAU
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
- Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
- Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
- Sonia BARDINOT	déleguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
(4) <i>Christelle HASSEN</i> (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5) <i>Jacques LOWINSKY</i>	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057

CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
ÉPF...	Établissement public foncier de la Réunion
SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
CAP	Club Animation Prévention
OMS...	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL OPÉ	Société publique locale « Oser pour l'Éducation »
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
BCD	Basket Club dionysien

(1), (2) et (4)

élues absentes à la séance

le (la) mandataire ayant voté en son seul nom propre

(3)

élu parti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30

(5)

élu parti avant examen du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009
	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030
	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE

OBJET **Entretien et nettoyage des espaces phares de Saint-Denis**
Prestations d'élagage et entretien du patrimoine arboré
Autorisation de lancer une consultation et de signer le marché

La ville assure de façon régulière l'entretien des parcs, axes routiers structurants et entrées de ville de son territoire par des prestations de nettoyage et d'entretien paysager.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement des consultations de commande publique et la signature des marchés correspondants.

Les prestations envisagées concernent :

- les opérations de tonte et débroussaillage ;
- les opérations de maintien de la propreté au sol et dans les parterres (balayage piétonnier) ;
- les opérations d'entretien paysager des massifs plantés ;
- la taille d'entretien des arbres et arbustes (limitée à 3 m de hauteur) ;
- les opérations d'élagage en hauteur (supérieure à 3 m de hauteur et à proximité des réseaux aériens).

Les prestations, objet de la présente délibération, se déploient au sein des parcs et axes structurants de la commune, à savoir :

- le Cœur vert familial (30 ha),
- le sentier littoral (28 ha),
- le Barachois (giratoire de l'entrée ouest jusqu'à la pointe des Jardins),
- le boulevard Jean Jaurès (dénommé boulevard Sud - 112 ha).

La ville décide de renouveler ces marchés forfaitaires hebdomadaires, afin de maintenir une qualité d'usage, sur ces espaces et axes à forte fréquentation.

Par ailleurs, dans une cohérence d'entretien des axes structurants du territoire communal, et afin d'améliorer le cadre de vie des Dionysiens, la ville a décidé de réintégrer l'entretien du sentier littoral nord au sein de ces prestations. Cette intégration fera l'objet d'une convention d'objectifs et financière entre la ville et la CINOR pour une période déterminée.

Il est ainsi proposé d'allotir ce marché comme suit :

INTITULE DU LOT	FORME DU MARCHE	DATE DE FIN DU MARCHE EN COURS	MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS	MONTANTS ESTIMATIFS SUR TRENTE-SIX MOIS
PRESTATIONS D'ELAGAGE ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	02/03/2025	1 500 000,00 €	4 500 000,00 €

INTITULE DU LOT	FORME DU MARCHÉ	DATE DE FIN DU MARCHÉ EN COURS	MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS	MONTANTS ESTIMATIFS SUR TRENTE-SIX MOIS
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR PARC URBAIN	FORFAIT	21/11/2025	400 000,00 €	1 200 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR MONTGAILLARD	FORFAIT	21/11/2025	300 000,00 €	900 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR STE CLOTILDE	RESERVE FORFAIT	21/11/2025	144 000,00 €	432 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR MARCADET	RESERVE FORFAIT	21/11/2025	144 000,00 €	432 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR PROVIDENCE	RESERVE FORFAIT	21/11/2025	108 000,00 €	324 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF JARDIN SENTINEL	FORFAIT	21/11/2025	25 000,00 €	75 000,00 €
BARACHOIS ZONE 1 (Préfecture à CINEPALMES)	FORFAIT	06/11/2024	145 000,00 €	435 000,00€
BARACHOIS ZONE 2 (entrée ouest à parking des Pécheurs)	RESERVE FORFAIT	06/11/2024	60 000,00 €	180 000,00€
ENTRETIEN DU SENTIER LITTORAL NORD OUEST	RESERVE FORFAIT	19/03/2025	50 000,00 €	150 000,00 €
ENTRETIEN DU SENTIER LITTORAL NORD EST	RESERVE FORFAIT	19/03/2025	65 000,00 €	195 000,00 €
ENTRETIEN DU BOULEVARD JEAN JAURES	FORFAIT	07/03/2025	315 000,00 €	945 000,00 €

Il vous est donc proposé d'approuver la passation de ces marchés.

Les crédits seront ouverts au Budget principal de la ville.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver les accords-cadres forfaitaires et à bons de commande tels que présentés, avec des caractéristiques qui seront définies ultérieurement ;
- 2° d'autoriser la signature des marchés avec les candidats ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation ;
- 3° d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;
- 4° d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions pour tous types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget.

OBJET **Entretien et nettoyage des espaces phares de Saint-Denis**
Prestations d'élagage et entretien du patrimoine arboré
Autorisation de lancer une consultation et de signer le marché

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-054 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Fernande ANILHA - 5ème adjointe de quartier au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les marchés suivants :

INTITULE DU LOT	FORME DU MARCHE	DATE DE FIN DU MARCHE EN COURS	MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS	MONTANTS ESTIMATIFS SUR TRENTE-SIX MOIS
PRESTATIONS D'ELAGAGE ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	02/03/2025	1 500 000,00 €	4 500 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR PARC URBAIN	FORFAIT	21/11/2025	400 000,00 €	1 200 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR MONTGAILLARD	FORFAIT	21/11/2025	300 000,00 €	900 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR STE CLOTILDE	RESERVE FORFAIT	21/11/2025	144 000,00 €	432 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR MARCADET	RESERVE FORFAIT	21/11/2025	144 000,00 €	432 000,00 €

INTITULE DU LOT	FORME DU MARCHÉ	DATE DE FIN DU MARCHÉ EN COURS	MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS	MONTANTS ESTIMATIFS SUR TRENTE-SIX MOIS
ENTRETIEN DU CVF SECTEUR PROVIDENCE	RESERVE FORFAIT	21/11/2025	108 000,00 €	324 000,00 €
ENTRETIEN DU CVF JARDIN SENTINEL	FORFAIT	21/11/2025	25 000,00 €	75 000,00 €
BARACHOIS ZONE 1 (Préfecture à CINEPALMES)	FORFAIT	06/11/2024	145 000,00 €	435 000,00€
BARACHOIS ZONE 2 (entrée ouest à parking des Pécheurs)	RESERVE FORFAIT	06/11/2024	60 000,00 €	180 000,00€
ENTRETIEN DU SENTIER LITTORAL NORD OUEST	RESERVE FORFAIT	19/03/2025	50 000,00 €	150 000,00 €
ENTRETIEN DU SENTIER LITTORAL NORD EST	RESERVE FORFAIT	19/03/2025	65 000,00 €	195 000,00 €
ENTRETIEN DU BOULEVARD JEAN JAURES	FORFAIT	07/03/2025	315 000,00 €	945 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés.

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions pour tous types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget.